

Exigences de publication liées aux fonds propres



Table des matières

1	Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA).....	4
1.1	Objectif et gouvernance de la gestion des risques.....	4
1.2	Reporting des risques.....	5
1.3	Chiffres clés essentiels.....	5
2	Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires.....	8
3	Composition des fonds propres.....	10
4	Risque de crédit.....	14
4.1	Informations générales.....	14
4.2	Qualité de crédit des actifs.....	14
4.3	Atténuation des risques.....	21
4.4	Utilisation des notations externes.....	23
4.5	Pondérations-risques par catégories de positions.....	24
5	Risque de crédit de contrepartie.....	25
6	Risque de marché.....	27
7	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.....	27
7.1	Stratégie et procédures.....	27
7.2	Structure et organisation.....	27
7.3	Evaluation et mesure du risque.....	27
7.4	Réduction des risques.....	28
7.5	Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer Δ EVE et Δ NII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1).....	29
7.6	Fluctuation de la valeur économique (Δ EVE).....	29
7.7	Fluctuation de la valeur de rendement (Δ NII).....	29
7.8	Options automatiques et comportementales.....	30
7.9	Monnaies.....	30
8	Risque de liquidité.....	33
8.1	Stratégie et procédures.....	33
8.2	Structure et organisation.....	33
8.3	Evaluation du risque.....	33
8.4	Plan d'urgence.....	33
8.5	Ratio de liquidité à court terme (LCR).....	34
8.6	Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR).....	35
8.7	Ratio de financement (NSFR).....	36
8.8	Informations relatives au ratio de financement (NSFR).....	36
9	Risque opérationnel.....	37
10	Ratio de levier.....	38

TABLEAU 1 - KM1 - CHIFFRES CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES (EN 1'000 CHF)	6
TABLEAU 2 - OV1 - APERÇU DES POSITIONS PONDÉRÉES PAR LES RISQUES (EN 1'000 CHF)	7
TABLEAU 3 - LI1 - RÉCONCILIATION ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET LES POSITIONS RÉGLEMENTAIRES (1'000 CHF)	8
TABLEAU 4 – LI2 - RÉCONCILIATION ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET LES POSITIONS RÉGLEMENTAIRES (1'000 CHF)	9
TABLEAU 5 - CC1 - PRÉSENTATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRE PRIS EN COMPTE (1'000 CHF)	10
TABLEAU 6 - CC2 : RÉCONCILIATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES PRIS EN COMPTE AVEC LE BILAN (EN 1'000 CHF)	11
TABLEAU 7 - CCA - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	12
TABLEAU 8 - CR1 - RISQUE DE CRÉDIT : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (1'000 CHF)	14
TABLEAU 9 - CR2 - RISQUE DE CRÉDIT : CHANGEMENTS DANS LES PORTEFEUILLES DE CRÉANCES ET DE TITRES DE DETTE EN DÉFAUT (EN 1'000 CHF)	14
TABLEAU 10 – CRB - RISQUE DE CRÉDIT : INDICATIONS ADDITIONNELLES RELATIVES À LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (EN 1'000 CHF)	15
TABLEAU 11 - CR3 - RISQUE DE CRÉDIT : APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE (1'000 CHF)	21
TABLEAU 12 - CR4 - RISQUE DE CRÉDIT : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET IMPACT DES ATTÉNUATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF)	22
TABLEAU 13 - CR5 - RISQUE DE CRÉDIT : POSITIONS PAR CATÉGORIES DE POSITIONS ET PONDÉRATIONS- RISQUE SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF)	24
TABLEAU 14 - CCR3 - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : POSITIONS SELON LES CATÉGORIES DE POSITIONS ET LES PONDÉRATIONS-RISQUE SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF)	25
TABLEAU 15 - CCR5 - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : COMPOSITION DES SÛRETÉS COUVRANT LES POSITIONS SOUMISES AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (EN 1'000 CHF)	26
TABLEAU 16 - IRRBBA1 - RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA STRUCTURE DES POSITIONS ET LA REDÉFINITION DES TAUX	31
TABLEAU 17 - IRRBB1 - RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE ET LA VALEUR DE RENDEMENT	32
TABLEAU 18 - LIQ1 - LIQUIDITÉS - INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE LIQUIDITÉS	35
TABLEAU 19 - LIQ2 - LIQUIDITÉS - INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE FINANCEMENT	36
TABLEAU 20 - LR1 - RATIO DE LEVIER : COMPARAISON ENTRE LES ACTIFS AU BILAN ET L'ENGAGEMENT TOTAL RELATIF AU RATIO DE LEVIER (EN 1'000 CHF)	38
TABLEAU 21 - LR2 - RATIO DE LEVIER : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE (EN 1'000 CHF)	39

1 Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)

1.1 Objectif et gouvernance de la gestion des risques

Dans son rapport annuel, la banque décrit sa gouvernance de gestion des risques. L'objectif de cette gestion des risques est de protéger les actifs de la banque et d'assurer sa pérennité à long terme. La gestion du risque est omniprésente à tous les niveaux de l'organisation.

La gouvernance concernant la gestion des risques est détaillée dans la politique des risques et dans toutes les politiques de risques spécifiques (politique de risque de crédit, politique financière, ...). Ces politiques définissent les objectifs, missions, rôles et responsabilités de chaque département intervenant dans la gestion des risques. Elles se basent notamment sur l'ensemble des circulaires de la FINMA et des directives de l'ASB. Elles sont aussi complétées par des textes supranationaux comme le Basel Committee for Bank Supervision (BCBS).

La banque dispose de trois lignes de défense : (1) les contrôles de premier niveau sont effectués par les unités de front et *back office* ; (2) les départements spécialisés des Risques, de l'ALM et de la Conformité analysent et contrôlent les risques au niveau deux et (3) l'Audit interne. Les comités du Conseil d'administration surveillent spécifiquement certaines activités de la banque. En sus, l'audit externe rédige indépendamment un rapport annuel à destination du Conseil d'administration et de la FINMA.

Tous les ans, le Conseil d'administration revoit l'appétit au risque de l'établissement en fixant des limites (concept-cadre, banques, pays, enveloppes de risques par type d'activité). Ces limites sont définies selon un profil de risque cohérent et proportionné aux capacités financières et opérationnelles de la banque. Tout cas de violation ou de dépassement de ces limites doit être annoncé au Conseil d'administration.

La Direction Générale met en œuvre la gestion des risques validée par le Conseil d'administration. Elle diffuse les instructions administratives qui sont les directives d'organisation et de gestion des différentes activités de la banque. Ces instructions administratives sont complétées par des processus qui expliquent plus en détail la marche à suivre et les contrôles.

Pour ce faire, la banque dispose de plusieurs comités en charge de la gestion des risques qui se réunissent mensuellement. Le Comité ALM supervise la gestion financière de la banque, notamment la gestion du bilan, les risques de taux et de liquidité. Le Comité des Risques analyse l'état de tous les risques et reprend les informations des autres comités. D'autres comités analysent spécifiquement certaines activités (sous-Comité des Risques BCGEF, ...).

Les départements de contrôle sont en charge d'identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques de la banque, de vérifier que les limites définies par le Conseil d'administration sont respectées et d'assurer le reporting des risques à destination des comités. En sus, l'Unité d'Affaires Risques est en charge de la production des états réglementaires « Bâle III » pour la haute direction, les réviseurs externes et la FINMA. La Conformité et le Juridique définissent le cadre réglementaire interne et s'assurent du respect des réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, les activités transfrontalières et le dispositif normatif interne.

Plusieurs fois par an, le Comité de Contrôle du Conseil d'administration se réunit notamment avec l'audit interne pour évaluer le fonctionnement du système de contrôle mis en place par la Direction Générale. Le Conseil d'administration approuve et adopte le rapport d'exigences de publication liées aux fonds propres.

1.2 Reporting des risques

Les politiques des risques définissent les rapports de risques, leurs fréquences de production, leurs destinataires et leurs contenus.

L'établissement des rapports de risque est basé sur une architecture informatique dédiée à chaque type de risque (crédit, marché, opérationnel, conformité et juridique...). Les données permettent à la fois de produire des analyses sur la maison mère ou sur le groupe consolidé. Les indicateurs agrégés peuvent être audités et il est possible de revenir au niveau le plus granulaire (par exemple contrepartie ou transaction).

Les rapports présentent périodiquement la position risque de la banque selon la typologie des risques (crédit, marché, opérationnel, conformité et juridique) et vérifient l'adéquation du modèle d'affaire aux limites fixées par le Conseil d'administration ou par le régulateur.

Des rapports spécifiques présentent une projection de la position risque de la banque à un horizon temps de trois ans. Ces rapports se basent sur le scénario probable « optimal path » qui sert à construire le plan stratégique et financier. En sus de ce scénario, la banque détermine des scénarios macro-économiques adverses (en 2022, deux scénarios de choc extrême relatifs au risque de crédit et au risque de transition climatique) combinant des risques inhérents et des risques idiosyncratiques (fraude, cyber-risques, ...). Les Comités évaluent la position risque de la banque selon des combinaisons de ces scénarios, déterminent les impacts sur le compte de résultat, sur les ratios réglementaires ou ratios internes, sur le rating de la banque et sur sa capacité de refinancement. Puis ils proposent une liste de contre-mesures, évaluent leurs effets de protection et leur rapidité de mise en œuvre. Enfin, ces analyses sont validées par les organes de la banque.

La banque déploie cette approche de stress test à la totalité de son bilan au niveau maison mère et consolidé. Les impacts sont mesurés au travers des différents types de risques et des ratios de fonds propres, de sensibilité des fonds propres, ou de liquidité.

Les processus de saisie et de contrôles des informations dans le Core Banking System sont décrits dans les instructions administratives de la banque. Le Contrôle interne, l'Audit interne et l'Audit externe vérifient l'adéquation de ce système de contrôle.

1.3 Chiffres clés essentiels

La Banque Cantonale de Genève applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche standard pour le risque de marché et l'approche de l'indicateur de base pour le risque opérationnel. Pour le risque opérationnel, la Banque appliquait l'approche standard avant le 31.03.2020.

Le périmètre de consolidation réglementaire est identique au périmètre de consolidation comptable.

Le ratio de fonds propres du groupe se situe à 16.5%, au-dessus du minimum réglementaire de 12% (banque de catégorie 3). Le ratio de levier est de 6.8%, au-dessus de l'exigence réglementaire de 3%. La hausse de +0.6 point de pourcentage du ratio de fonds propres entre le 30.06.2021 et le 31.12.2021 s'explique par l'augmentation des fonds propres pris en compte de CHF +54 millions, en lien avec le résultat de la Banque pour le deuxième semestre 2021.

Sur proposition de la Direction Générale, le Conseil d'administration a décidé d'anticiper intégralement la constitution réglementaire des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance (dotation *Expected Credit Losses* de CHF 25.6 millions).

Tableau 1 - KM1 - chiffres clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)

KM1 : Chiffres-clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)			
	a	c	e
	31.12.2021	30.06.2021	31.12.2020
Fonds propres pris en compte			
1	1'787'231	1'737'171	1'682'938
2	2'011'976	1'961'826	1'907'593
3	2'194'906	2'141'283	2'048'639
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
4	13'311'471	13'452'313	12'683'868
4a	1'064'918	1'076'185	1'014'709
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5	13.4%	12.9%	13.3%
6	15.1%	14.6%	15.0%
7	16.5%	15.9%	16.2%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8	2.5%	2.5%	2.5%
9			
10			
11	2.5%	2.5%	2.5%
12	8.5%	7.9%	8.2%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a(1)	4.0%	4.0%	4.0%
12b	0.0%	0.0%	0.0%
12c	7.8%	7.8%	7.8%
12d	9.6%	9.6%	9.6%
12e	12.0%	12.0%	12.0%
Ratio de levier Bâle III			
13	29'828'305	29'427'424	23'197'006
14	6.8%	6.7%	8.2%
Ratio de liquidités (LCR)			
15	7'518'806	7'123'232	7'110'293
16	3'734'458	4'141'141	4'007'700
17	201%	172%	177%
Ratio de financement (NSFR)			
18	20'667'551		
19	15'104'719		
20	137%		

Le tableau OV1 « Aperçu des position pondérées par le risque » met en évidence le profil de risque de la banque selon la typologie des risques. Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir :

- Risque de crédit
- Risque de crédit de contrepartie pour les dérivés et les REPO / Reverse REPO
- Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)
- Risques liés aux placements collectifs gérés, détenus par la banque
- Risque de règlement
- Risque lié à des positions de titrisation
- Risque de marché
- Risque opérationnel

Les besoins en fonds propres pour les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans les lignes 1 et 2 (voir note de bas de page no 4 de la Circ.-FINMA 16/01).

La baisse des actifs pondérés par le risque de CHF -141 millions entre le 30.06.2021 et le 31.12.2021 s'explique par la baisse des volumes des créances sur la clientèle et des engagements irrévocables.

Tableau 2 - OV1 - Aperçu des positions pondérées par les risques (en 1'000 CHF)

	a	b	c
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
	31.12.2021	30.06.2021	31.12.2021
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	12'031'539	12'257'735	962'523
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	12'031'539	12'257'735	962'523
3 Dont déterminé par l'approche F-IRB			
4 Dont déterminé par l'approche supervisory slotting			
5 Dont déterminé par l'approche A-IRB			
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	63'435	53'082	5'075
7 Dont déterminé par l'approche standard (AS-CCR)	57'901	48'299	4'632
7a Dont déterminé par l'approche standard simplifiée (ASS-CCR)			
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché			
8 Dont déterminé par un modèle (IMM ou méthode des modèles EPE)			
9 Dont déterminé par une autre approche (CCR)	5'534	4'783	443
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	96'299	97'736	7'704
11 Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché			
12 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche look-through	61'297	42'067	4'904
13 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche mandate-based	165'257	153'406	13'221
14 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche fallback			
14a Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée			
15 Risque de règlement	8	47	1
16 Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque			
17 Dont soumis à l'approche internal ratings-based approach (SEC-IRBA)			
18 Dont soumises à l'approche external ratings-based approach (SEC-ERBA), y c. internal assessment approach (IAA)			
19 Dont soumis à l'approche standard (SEC-SA)			
20 Risque de marché	27'729	28'205	2'218
21 Dont déterminé selon l'approche standard	27'729	28'205	2'218
22 Dont déterminé par l'approche des modèles (IMA)			
23 Exigences de fonds propres afférentes aux transferts de positions entre le portefeuille de négoce et le portefeuille de banque			
24 Risque opérationnel	771'769	759'665	61'742
25 Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	94'138	60'371	7'531
26 Ajustements pour le « plancher » (floor)			
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+14a+15+16+20+23+24+25+26)	13'311'471	13'452'313	1'064'918

2 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires

Tableau 3 - LI1 - Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (1'000 CHF)

	a	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables					
	selon le cercle de consolidation comptable	selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les titrisations	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction
ACTIFS						
Liquidités	6'467'963	6'467'963				
Créances sur les banques	857'787	836'024	21'763			
Créances résultant d'opérations de financement de titres						
Créances sur la clientèle	5'689'608	5'689'608				
Créances hypothécaires	12'665'892	12'665'892				
Opérations de négoce	53'944	100			1'085	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	17'094		17'094		15'953	
Immobilisations financières	2'124'776	2'124'776	167'950			
Comptes de régularisation	38'535	38'535				
Participations	64'042	64'042				
Immobilisations corporelles	128'684	128'684				
Valeurs immatérielles	702					702
Autres actifs	184'664	57'600				127'064
Capital social non libéré						
TOTAL ACTIFS	28'293'691	28'073'224	206'807		17'038	127'766
ENGAGEMENTS						
Engagements envers les banques	3'194'426		4'572			3'189'854
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	163'064		163'064			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18'233'404	100'118				18'133'285
Engagements résultant d'opérations de négoce	3'925				186	3'925
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8'648		8'648		12'562	
Obligations de caisse	803					803
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4'597'245					4'597'245
Comptes de régularisation	110'102					110'102
Autres passifs	148'490					148'490
Provisions	6'362					6'362
TOTAL ENGAGEMENTS	26'466'469	100'118	176'284		12'748	26'190'066

La colonne b n'a pas été indiquée car le cercle de consolidation comptable et le cercle de consolidation réglementaire sont identiques.

Les expositions suivantes sont soumises à des exigences de fonds propres simultanées dans deux catégories de risque :

- des besoins en fonds propres pour risque de crédit sont calculés pour les immobilisations financières mises en pension dans le cadre des repos,
- des besoins en fonds propres pour le risque de crédit de contrepartie et pour le risque de marché sont calculés pour les dérivés.

Tableau 4 – LI2 - Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (1'000 CHF)

LI2 : Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés) (en 1'000 CHF)					
	a	b	c	d	e
	Positions soumises à :				
	Total	des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les titrisations	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	28'293'691	28'073'224		206'807	17'038
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	26'466'469	100'118		176'284	12'748
3 Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	1'827'222	27'973'106		30'523	4'290
4 Positions hors bilan	18'114'225	1'014'443		170'525	
5 Différences d'évaluation					
6 Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne 2	-45'568	-51'389		-30'523	18'261
7 Différences dans la prise en compte des corrections de valeur et provisions					
8 Différences résultant des filtres prudentiels					
9 Autre	9'080'713				
10 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	28'976'591	28'936'159		170'525	22'551

Les différences entre les valeurs comptables nettes (ligne 1) et les positions pour les calculs réglementaires (ligne 10) s'expliquent par les raisons suivantes :
Pour les calculs réglementaires,

- les expositions hors bilan sont prises en compte et présentées après multiplication par le facteur de conversion en équivalent-crédit (CCF) (ligne 4),
- les expositions sont présentées après prises en compte des sûretés financières,
- les expositions des dérivés sont le résultat du calcul de l'approche SA-CCR.

3 Composition des fonds propres

Tableau 5 - CC1 - Présentation des fonds propres réglementaire pris en compte (1'000 CHF)

CC1 : Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (en 1'000 CHF)

	a
	31.12.2021
Fonds propres de base durs (CET1)	
1 Capital social émis et libéré, pleinement éligible	360'000
2 Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	1'164'306
3 Réserves issues du capital, réserves (+/-) de change et autres réserves	282'322
5 Intérêts minoritaires éligibles en tant que CET1	-409
6 Fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	1'806'220
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base durs	
8 Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)	-702
16 Positions nettes longues en propres instruments CET1	-18'287
28 Somme des ajustements relatifs au CET1	-18'989
29 Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'787'231
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)	
30 Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	225'000
36 Fonds propres de base supplémentaires avant ajustements réglementaires	225'000
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base supplémentaires	
44 Fonds propres de base supplémentaires (net AT1)	224'745
45 Fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)	2'011'976
Fonds propres complémentaires (T2)	
46 Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	110'000
50 Corrections de valeurs ; provisions et amortissements de prudence ; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	72'930
51 Fonds propres complémentaires avant ajustements réglementaires	182'930
58 Fonds propres complémentaires (net T2)	182'930
59 Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & net T2)	2'194'906
60 Somme des positions pondérées par le risque	13'311'471
Ratios de fonds propres	
61 Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	13.4%
62 Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	15.1%
63 Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	16.5%
65 Dont volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2.5%
68 CET1 disponible afin de couvrir les exigences les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC cou-vertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	8.5%
68b Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	0.0%
68c CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	12.3%
68d Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	9.6%
68e T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	14.1%
68f Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	12.0%
68g Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	16.5%
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)	
72 Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres investissements de type TLAC	35'978
73 Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	28'424
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2	
77 Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	152'392

Tableau 6 - CC2 : réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan (en 1'000 CHF)

	a	b
	Selon clôture comptable	Selon cercle de consolidation réglementaire
Actifs		
Liquidités	6'467'963	6'467'963
Créances sur les banques	857'787	857'787
Créances résultant d'opérations de financement de titres		
Créances sur la clientèle	5'689'608	5'689'608
Créances hypothécaires	12'665'892	12'665'892
Opérations de négoce	53'944	53'944
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	17'094	17'094
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Immobilisations financières	2'124'776	2'124'776
Comptes de régularisation	38'535	38'535
Participations	64'042	64'042
Immobilisations corporelles	128'684	128'684
Valeurs immatérielles	702	702
Autres actifs	184'664	184'664
Capital social non libéré		
Total des actifs	28'293'691	28'293'691
Fonds étrangers		
Engagements envers les banques	3'194'426	3'194'426
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	163'064	163'064
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18'233'404	18'233'404
Engagements résultant d'opérations de négoce	3'925	3'925
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8'648	8'648
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Obligations de caisse	803	803
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	4'597'245	4'597'245
Comptes de régularisation	110'102	110'102
Autres passifs	148'490	148'490
Provisions	6'362	6'362
Total des fonds étrangers	26'466'469	26'466'469
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres complémentaires (T2)	110'000	110'000
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres de base supplémentaires (AT1)	224'745	224'745
Fonds propres		
Réserve pour risques bancaires généraux	250'000	250'000
Capital social	360'000	360'000
Dont reconnu en qualité de CET1	360'000	360'000
Dont reconnu en qualité d'AT1		
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfiques (pertes) reportées et de la période concernée	1'235'100	1'235'100
(Propres parts du capital)	-18'287	-18'287
Intérêts minoritaires	409	409
Total des fonds propres	1'827'222	1'827'222

Tableau 7 - CCA - Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires

	Instrument 1	Instrument 2
1 Emetteur 1	BCGE	BCGE
2 Identifiant (par ex. ISIN)	50392437 / CH0503924372	36869771 / CH0368697717
3 Droit régissant l'instrument	Suisse / Genève	Suisse / Genève
Traitement réglementaire		
4 Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1/AT1/T2)	AT1	T2
5 Prise en compte sous le régime posttransitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	AT1	T2
6 Eligible au niveau individuel/du groupe/individuel et groupe	Individuel et groupe	Individuel et groupe
7 Titre de participation/titre de dette/instrument hybride/autre	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)
8 Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	135 mios	110 mios
9 Valeur nominale de l'instrument	CHF 135 mios	CHF 110 mios
10 Rubrique comptable	Emprunts	Emprunts
11 Date initiale d'émission	12.11.2019	28.06.2017
12 Perpétuel/muni d'une échéance	Perpétuel	Muni d'une échéance
13 Date d'échéance initiale	néant	28.06.2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Oui	Oui
15 Date du remboursement anticipé facultatif/dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel/montant du remboursement	Possibilité de remboursement anticipé facultatif dès la First Call Date (12.05.2025). Possibilité de remboursement anticipé conditionnel. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel	Possibilité de remboursement conditionnel avant l'échéance sous préavis de 30 jours. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	Annuellement à chaque échéance d'intérêt du 12.05	néant
Coupon/dividende		
17 fixe/variable/initialement fixe puis variable/initialement variable puis fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, cas échéant	1.875 % jusqu'au 12.05.2025, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans plus 243.7 points de base pour la prime de risque	1.125%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	Oui	Oui
20 Paiement d'intérêts/dividendes: totalement discrétionnaire/partiellement discrétionnaire/obligatoire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire	Paiement d'intérêts obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	néant	néant
22 Non cumulatif/cumulatif	néant	néant
23 Convertible/non convertible	néant	néant
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y.c. par PONV)	néant	néant
25 Si convertible: en totalité en toutes circonstances/en totalité ou partiellement/partiellement en toutes circonstances	néant	néant
26 Si convertible, taux de conversion	néant	néant
27 Si convertible, conversion obligatoire/facultative	néant	néant
28 Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
29 Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
30 Mécanisme de dépréciation	Oui	Oui
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1	Evénement de viabilité
32 Dépréciation totale/partielle	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)	Totale
33 Dépréciation permanente/temporaire	Permanente	néant
34 Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	néant	néant
35 Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1.	Non subordonné, pari passu avec autres instruments Tier 2 et de rang supérieur au Tier 1.
36 Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	néant	néant
37 Si oui, description de ces caractéristiques	néant	néant

		Instrument 3
1	Emetteur 1	BCGE
2	Identifiant (par ex. ISIN)	36701398/ ISIN CH0367013981
3	Droit régissant l'instrument	Suisse / Genève
Traitement réglementaire		
4	Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1/AT1/T2)	AT1
5	Prise en compte sous le régime posttransitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	AT1
6	Eligible au niveau individuel/du groupe/individuel et groupe	Individuel et groupe
7	Titre de participation/titre de dette/instrument hybride/autre	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)
8	Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	89.7 mios
9	Valeur nominale de l'instrument	CHF 90 mios
10	Rubrique comptable	Emprunts
11	Date initiale d'émission	28.06.2017
12	Perpétuel/muni d'une échéance	Perpétuel
13	Date d'échéance initiale	néant
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Oui
15	Date du remboursement anticipé facultatif/dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel/montant du remboursement	Possibilité de remboursement anticipé facultatif dès la First Call Date (08.02.2023). Possibilité de remboursement anticipé conditionnel. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	Toutes les échéances d'intérêts après la First Call Date (08.02.2023)
Coupon/dividende		
17	fixe/variable/initialement fixe puis variable/initialement variable puis fixe	2 % payable annuellement le 08.02 de chaque année jusqu'au 08.02.2023, First Call Date, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans
18	Taux du coupon et indice, cas échéant	2.00%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	Oui
20	Paiement d'intérêts/dividendes: totalement discrétionnaire/partiellement discrétionnaire/obligatoire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	néant
22	Non cumulatif/cumulatif	néant
23	Convertible/non convertible	néant
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y.c. par PONV)	néant
25	Si convertible: en totalité en toutes circonstances/en totalité ou partiellement/partiellement en toutes circonstances	néant
26	Si convertible, taux de conversion	néant
27	Si convertible, conversion obligatoire/facultative	néant
28	Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant
29	Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant
30	Mécanisme de dépréciation	Oui
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1
32	Dépréciation totale/partielle	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)
33	Dépréciation permanente/temporaire	Permanente
34	Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	néant
35	Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1.
36	Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	néant
37	Si oui, description de ces caractéristiques	néant

4 Risque de crédit

4.1 Informations générales

La banque décrit son organisation et sa gestion du risque de crédit dans le rapport annuel. Le Conseil d'administration fixe des enveloppes de risques par types d'activité, de manière à limiter le risque de crédit. Le processus d'octroi des crédits est régi par le Règlement des crédits (validé par le conseil d'administration). Ce document référence le champ normatif de la banque en matière d'octroi de crédit. On y trouve les critères utilisés pour identifier et mesurer les risques inhérents à tout crédit. Les critères de la banque sont alignés sur les « best practices » du marché. Un rapport sur les octrois de crédit en ETP (Exception To Policy) est produit trimestriellement et est présenté au Comité des Risques. En sus, le rapport de risque de crédit recense, entre autres, les crédits par ratings (évolution de la qualité du portefeuille de crédits sains), les migrations de rating d'une période sur l'autre, le stock des créances qui sont sous surveillance particulière (ARD - Annonce de Risque Ducreire), des crédits en souffrance et des créances compromises. Périodiquement, le Comité des Risques examine les risques de défaut sur les portefeuilles et leurs évolutions.

4.2 Qualité de crédit des actifs

Tableau 8 - CR1 - risque de crédit : qualité de crédit des actifs (1'000 CHF)

CR1 : Risques de crédit : qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)				
	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des		Corrections de	Valeurs nettes
	positions en défaut	positions pas en défaut	valeur / amortissements	(a + b - c)
1 Créances (sans les titres de dette)	183'172	19'125'997	81'359	19'227'810
2 Titres de dette		1'736'710		1'736'710
3 Expositions hors bilan	554	2'415'187	554	2'415'187
4 TOTAL	183'725	23'277'894	81'913	23'379'707

Tableau 9 - CR2 - risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (en 1'000 CHF)

CR2 : Risques de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (en 1'000 CHF)		a
		31.12.2021
1 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période précédente		334'492
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente		22'223
3 Positions retirées du statut « en défaut »		160'647
4 Montants amortis		13'798
5 Autres changements (+/-)		1'455
6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence (1+2-3-4+5)		183'725

Les expositions en défaut ont diminué entre le 31.12.2020 (CHF 334 millions) et le 31.12.2021 (CHF 184 millions) suite à l'évolution de certaines expositions.

Les tableaux CRB présentent l'exposition :

- après déduction des provisions spécifiques.
- avant l'application des facteurs de conversion en équivalent crédit (CCF).
- avant mesures d'atténuation des risques.

Les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans ces tableaux.

La banque reprend les définitions relatives aux notions « en souffrance » et « en défaut », conformément aux dispositions du comité de Bâle (BCBS 128) et à la circulaire 2020/1 Comptabilité banque. Les méthodes utilisées pour déterminer les créances compromises (appelées également en défaut) sont décrites dans les instructions administratives de la banque. La notion de positions restructurées n'est pas utilisée à la BCGE.

Tableau 10 – CRB - risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)										
Ventilation des expositions par zones géographiques										
	Suisse	Océanie	Amérique du nord	Liechten- stein	Amérique latine	Europe	Caraïbe	Asie	Afrique	Total
Actifs										
Liquidités	6'382'662	80	1'865		10	82'900		441	5	6'467'963
Créances sur les banques	371'177	2'159	5'071			176'046	50'645	154'351	77'735	837'184
Créances sur la clientèle	3'597'119	1	46'376	8'133	22'162	1'871'900	30'699	125'926	7'088	5'709'404
Créances hypothécaires	12'330'862		10			350'022	4	324		12'681'222
Opérations de négoce	100									100
Immobilisations financières	1'862'231	10'008	64'791		283	165'101	1'711	20'651		2'124'776
Comptes de régularisation	35'808					2'727				38'535
Participations	45'139		158			18'745				64'042
Autres actifs	55'857					1'743				57'600
Total actifs	24'804'945	12'248	118'271	8'133	22'454	2'673'879	83'059	301'693	84'827	28'109'510
Opérations hors bilan										
Engagements conditionnels	560'726	7'020	19'630	9'996		272'428	75'597	346'234	36'641	1'328'273
Engagements irrévocables	470'066		9'587			244'029		2'610	4'599	730'891
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	238'120									238'120
Crédits par engagement	42'927					22'377		51'124	1'475	117'903
Total opérations hors bilan	1'311'839	7'020	29'216	9'996		538'835	75'597	399'968	42'715	2'415'187
Total	26'116'784	19'268	147'488	18'129	22'454	3'212'714	158'656	701'661	127'542	30'524'697
Dont expositions en défaut (nette)	44'940					50'498	1'117	5'257		101'813
Expositions en défaut (brute)	79'298	109				80'537	2'932	20'848		183'725
Correctifs de valeur	34'358	109				30'039	1'815	15'592		81'913

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par catégories réglementaires

	Gouvernements centraux et banques centrales	Institutions	Banques et négociants en valeurs mobilières	Entreprises	Personnes physiques et petites entreprises	Titres de participation et parts de placements collectifs de capitaux	Autres positions	Total
Actifs								
Liquidités	6'455'577		12'386				1	6'467'963
Créances sur les banques			833'677	3'507				837'184
Créances sur la clientèle	8	956'504		3'327'612	1'425'280			5'709'404
Créances hypothécaires		286'552		3'480'146	8'914'519		5	12'681'222
Opérations de négoce						100		100
Immobilisations financières	347'435	307'694	53'802	1'195'728		49'199	170'917	2'124'776
Comptes de régularisation	68	7'317	2'127	26'477	2'544			38'535
Participations						64'042		64'042
Autres actifs	4'965		40'045	10'842	1'724		25	57'600
Total actifs	6'808'053	1'558'068	942'037	8'044'313	10'344'067	113'341	299'631	28'109'510
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels		196	276'495	1'012'098	39'484			1'328'273
Engagements irrévocables			71'500	496'336	163'054			730'891
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			233	132'703		105'184		238'120
Crédits par engagement			46'636	71'267				117'903
Total opérations hors bilan		196	394'864	1'712'404	202'539	105'184		2'415'187
Total	6'808'053	1'558'264	1'336'901	9'756'717	10'546'606	218'525	299'631	30'524'697
Dont expositions en défaut (nette)				27'392	74'420			101'813
Expositions en défaut (brute)		45	554	59'519	123'608			183'725
Correctifs de valeur		45	554	32'126	49'188			81'913

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par échéances résiduelles

	A vue	Dénonçable	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Actifs								
Liquidités	6'467'963							6'467'963
Créances sur les banques	118'603	19	564'079	154'085	398			837'184
Créances sur la clientèle	1'248'050	157'154	1'388'457	412'996	1'385'674	1'117'073		5'709'404
Créances hypothécaires	11'695	2'044'586	815'806	588'599	3'363'423	5'857'113		12'681'222
Opérations de négoce	100							100
Immobilisations financières	176'660	56'821	46'937	126'755	920'909	796'694		2'124'776
Comptes de régularisation	26'817				11'483	235		38'535
Participations	60'179					3'864		64'042
Autres actifs	57'600							57'600
Total actifs	8'296'350	2'258'581	2'815'279	1'282'435	5'681'887	7'774'979		28'109'510
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels	37'902		1'156'724	83'506	48'149	1'992		1'328'273
Engagements irrévocables	74'188		69'639	43'403	441'401	102'260		730'891
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	238'120							238'120
Crédits par engagement			94'627	23'276				117'903
Total opérations hors bilan	350'210		1'320'991	150'184	489'550	104'252		2'415'187
Total	8'646'560	2'258'581	4'136'270	1'432'619	6'171'437	7'879'230		30'524'697
Dont expositions en défaut (nette)	80'814		2'369	319	9'144	9'168		101'813
Expositions en défaut (brute)	139'251		22'944	325	10'858	10'347		183'725
Correctifs de valeur	58'438		20'574	6	1'714	1'180		81'913

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par pondération

	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	250%	Total
Actifs									
Liquidités	6'467'963								6'467'963
Créances sur les banques		484'280		84'216		257'822	10'866		837'184
Créances sur la clientèle	541'704	399'268	510'007	902'054	348'785	2'949'875	57'711		5'709'404
Créances hypothécaires	24'825	24'030	10'015'754	8'024	491'398	2'109'358	7'834		12'681'222
Opérations de négoce	100								100
Immobilisations financières	342'877	1'386'650		120'290		112'823	133'712	28'424	2'124'776
Comptes de régularisation	382	7'317		2'127		28'707			38'535
Participations							54'811	9'231	64'042
Autres actifs	44'446	563				12'591			57'600
Total actifs	7'422'297	2'302'107	10'525'762	1'116'711	840'183	5'599'861	264'933	37'655	28'109'510
Opérations hors bilan									
Engagements conditionnels	23'400	236'100		62'609	14'146	969'449	22'569		1'328'273
Engagements irrévocables		72'096		7'128	90'416	561'250			730'891
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires						238'120			238'120
Crédits par engagement		10'920		5'016		77'514	24'453		117'903
Total opérations hors bilan	23'400	319'116		74'753	104'562	1'846'333	47'022		2'415'187
Total	7'445'697	2'621'224	10'525'762	1'191'463	944'746	7'446'195	311'955	37'655	30'524'697
Dont expositions en défaut (nette)	2'663	2'727				30'879	65'544		101'813
Expositions en défaut (brute)	2'669	2'728				110'097	68'232		183'725
Correctifs de valeur	6	1				79'218	2'688		81'913

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par type de couverture

	Couvert par des sûretés financières	Couvert par des garanties	Couvert par des gages immobiliers	Couvert par d'autres types de sûretés	Non couvert	Total
Actifs						
Liquidités					6'467'963	6'467'963
Créances sur les banques		358'038			479'146	837'184
Créances sur la clientèle	99'712	823'589	1'034'422	1'749	3'749'931	5'709'404
Créances hypothécaires	24'825	989	12'461'631		193'778	12'681'222
Opérations de négoce					100	100
Immobilisations financières	1'502				2'123'274	2'124'776
Comptes de régularisation	314				38'221	38'535
Participations					64'042	64'042
Autres actifs					57'600	57'600
Total actifs	126'353	1'182'616	13'496'053	1'749	13'302'739	28'109'510
Opérations hors bilan						
Engagements conditionnels	23'400	55'484			1'249'389	1'328'273
Engagements irrévocables		7'724			723'166	730'891
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires					238'120	238'120
Crédits par engagement					117'903	117'903
Total opérations hors bilan	23'400	63'209			2'328'578	2'415'187
Total	149'753	1'245'825	13'496'053	1'749	15'631'317	30'524'697
Dont expositions en défaut (nette)	413	4'977	25'771		70'652	101'813
Expositions en défaut (brute)	419	4'978	28'145		150'184	183'725
Correctifs de valeur	6	1	2'375		79'531	81'913

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par notation								
	1	2	3	4	5	6	No Rating	Total
Actifs								
Liquidités							6'467'963	6'467'963
Créances sur les banques	19'167	148'444	88'999	24'607	53'116	81'241	421'612	837'184
Créances sur la clientèle		66'057					5'643'347	5'709'404
Créances hypothécaires							12'681'222	12'681'222
Opérations de négoce							100	100
Immobilisations financières	460'295	205'273	79'746	3'422	91		1'375'949	2'124'776
Comptes de régularisation							38'535	38'535
Participations							64'042	64'042
Autres actifs							57'600	57'600
Total actifs	479'462	419'774	168'744	28'029	53'207	81'241	26'879'053	28'109'510
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels							1'328'273	1'328'273
Engagements irrévocables							730'891	730'891
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires							238'120	238'120
Crédits par engagement							117'903	117'903
Total opérations hors bilan							2'415'187	2'415'187
Total	479'462	419'774	168'744	28'029	53'207	81'241	29'294'240	30'524'697
Dont expositions en défaut (nette)							101'813	101'813
Expositions en défaut (brute)							183'725	183'725
Correctifs de valeur							81'913	81'913

CRB : Risque de crédit : ventilation des positions en défaut par année d'entrée en défaut (en 1'000 CHF)

	Date d'entrée en défaut									Total
	Avant 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Expositions en défaut (nette)	16'368	1'106	3'791	5'146	4'922	9'415	5'212	35'836	20'017	101'813
Expositions en défaut (brute)	60'191	4'483	6'227	6'334	5'919	13'563	5'927	58'857	22'223	183'725
Correctifs de valeur	43'824	3'377	2'436	1'188	998	4'149	715	23'021	2'206	81'913

L'augmentation des expositions en défaut en 2020 et 2021 concerne le secteur de l'hôtellerie et des matières premières.

4.3 Atténuation des risques

Conformément aux dispositions de l'OFR, la banque utilise l'approche globale et les décotes réglementaires pour les collatéraux financiers ainsi que la méthode de substitution pour les garanties. Les sûretés (garanties, collatéraux financiers, biens immobiliers) reconnues dans le cadre de l'approche globale sont évaluées selon les méthodes d'évaluation décrites dans le règlement des crédits. Il n'y a pas de netting au bilan et hors bilan. L'utilisation de ces sûretés pour réduire le risque de crédit ne crée pas de concentration notable sur un émetteur ou un garant.

Tableau 11 - CR3 - risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (1'000 CHF)

CR3 : Risques de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (en 1'000 CHF)						
		a	b1	b	d	f
		Positions sans couverture (valeurs comptables)	Positions couvertes (valeurs comptables)	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
1	Créances (sans les titres de dette)	4'143'348	15'084'462	13'901'846	1'182'616	
2	Titres de dette	1'736'710				
3	Total	5'880'059	15'084'462	13'901'846	1'182'616	
4	dont en défaut	149'630	33'542	28'564	4'978	

Le tableau CR4 présente l'exposition après déduction des provisions spécifiques. Les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans ce tableau.

Tableau 12 - CR4 - risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

CR4 : Risques de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (en 1'000 CHF)						
	a	b	c	d	e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque et après mesures d'atténuation du risque		RWA	Densité RWA
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan		
1 Gouvernements centraux et banques centrales	6'808'053		7'244'290		912	0%
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	942'037	394'864	548'533	117'430	415'128	62%
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	1'558'068	196	1'927'961	75	709'366	37%
4 Entreprises	8'044'313	1'712'404	7'616'680	663'304	5'462'969	66%
5 Retail	10'344'067	202'539	10'188'994	110'836	5'096'262	49%
6 Titres de participation	113'341	105'184	113'241	105'184	311'757	143%
7 Autres positions	299'631		299'631		355'838	119%
8 TOTAL	28'109'510	2'415'187	27'939'330	996'829	12'352'231	43%

4.4 Utilisation des notations externes

Conformément à l'OFR et à la circulaire risque de crédit 2017/7, la banque utilise les notations externes pour bénéficier de pondérations-risque avantageuses dans son calcul des fonds propres minimaux. Les agences de notation externes utilisées par la banque sont *Standard & Poor's* et *Fitch*.

Les positions qui bénéficient de ces notations externes sont :

- Le portefeuille d'immobilisations financières
- Les banques
- Les assurances
- Les titres nantis

La banque récupère les ratings externes des deux agences de notation pour le périmètre de positions concernées et alimente son système de calcul des fonds propres minimaux.

4.5 Pondérations-risques par catégories de positions

Tableau 13 - CR5 - risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

CR5 : Risques de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)									
	a	c	d	e	f	g	h	i	j
	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	7'239'731	4'559							7'244'290
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	12'386	276'740		73'948		263'056	39'833		665'963
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement		815'904	241'568	816'542	2'624	51'398			1'928'036
4 Entreprises		1'277'176	2'526'949	247'652	147'933	4'064'170	16'103		8'279'984
5 Retail			7'757'240		744'334	1'748'816	49'441		10'299'831
6 Titres de participation						107'071	73'699	37'655	218'425
7 Autres positions	60'173		5			129'282	110'171		299'631
8 TOTAL	7'312'290	2'374'379	10'525'762	1'138'141	894'892	6'363'793	289'247	37'655	28'936'159
9 Dont créances couvertes par gage immobilier			10'525'762		403'379	2'541'141			13'470'282
10 Dont créances en souffrance	2'250	2'727				30'879	65'544		101'400

5 Risque de crédit de contrepartie

La banque traite majoritairement les opérations dérivés OTC dans le cadre de contrat de netting ISDA ou CSA. Les limites sont fixées annuellement par le Conseil d'administration sur proposition de la direction générale. Ces limites peuvent être revues en cours d'année si la situation l'exige. Ces contrats de netting permettent un échange de marge entre la banque et ses contreparties selon l'évaluation Mark-to-Market des dérivés listés et Mark-to-Model pour les dérivés OTC. Comme prévu par l'OFR, l'équivalent crédit des dérivés est calculé selon SA-CCR.

Tableau 14 - CCR3 - risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

CCR3 : Risques de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)								
	a	c	d	e	f	g	h	i
	0%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales								
2 Banques et négociants en valeurs mobilières		100'389	9'456		121	4	23'234	133'205
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement								
4 Entreprises					20'980	504		21'484
5 Retail					15'837			15'837
6 Titres de participation								
7 Autres positions								
8								
9 TOTAL		100'389	9'456		36'938	508	23'234	170'525

Tableau 15 - CCR5 - risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en 1'000 CHF)

CCR5 : Risques de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en 1'000 CHF)									
	a		b		c	d	e		f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs				
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des		Juste valeur des		
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées	sûretés reçues		sûretés remises		
Liquidités en CHF		7'930			115'304				
Liquidités en monnaies étrangères		1'587			17'711	163'064			
Créances sur la Confédération						4'169		53'543	
Créances sur les autres Etats								3'189	
Créances sur des agences gouvernementales						68		47'122	
Obligations d'entreprises						1'716		64'096	
Titres de participation									
Autres sûretés									
TOTAL			9'517		133'015	169'016		167'950	

6 Risque de marché

Compte tenu de sa très faible exposition au risque de marché, la banque s'abstient de publier les informations y relatives, conformément à la circulaire 2016/1 Publications – banques Cm 14.2.

7 Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque représente l'éventualité de voir la rentabilité de la banque ou la valeur de ses fonds propres affectées par l'évolution des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt des activités de trading entre dans le périmètre du risque de marché.

7.1 Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide des principes de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque dans le domaine des risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque. Le cadre de gestion des risques de taux dans le portefeuille de la banque est défini dans la « Politique financière » et détaillé dans la « Politique ALM et Liquidité ». L'exposition aux risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est encadrée par des limites validées et révisées annuellement par le Conseil d'administration. Les limites sont exprimées sous forme :

- De limites de sensibilité de la valeur économique des fonds propres (effets de valeur)
- De limites de sensibilité de la marge nette d'intérêt sur une année (effets de revenu)

7.2 Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et de l'exécution de la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque est déléguée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance, le contrôle du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est effectué par le département ALM rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- De l'établissement du rapport mensuel de gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque et de la présentation du profil de risque de taux d'intérêt au CALM
- De l'établissement du rapport mensuel des taux de cession interne
- De la définition et de la maintenance des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque, dans le respect de la « Politique ALM et Liquidité »

7.3 Evaluation et mesure du risque

La banque évalue le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque avec une périodicité mensuelle pour la maison mère et semestrielle pour le groupe. Les risques de taux d'intérêt sont mesurés selon deux approches : une approche statique et une approche dynamique.

L'approche statique mesure les effets de valeur dans le portefeuille de la banque sur la base des indicateurs suivants :

- La valeur économique des fonds propres
- La sensibilité de la valeur économique des fonds propres
- Les key rate durations

Dans l'approche statique, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres et les key rate durations sont évaluées selon deux scénarios de taux d'intérêt :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base

L'approche dynamique mesure les effets de revenu dans le portefeuille de la banque sur la base de la sensibilité de la marge nette d'intérêt. La sensibilité de la marge nette d'intérêt est évaluée sur un horizon de 3 années en prenant en compte des scénarios de taux d'intérêt et des scénarios d'évolution du bilan.

Les scénarios de taux d'intérêt retenus par la banque sont les suivants :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Le scénario central de prévisions des taux d'intérêt de la banque
- Une pentification des taux d'intérêt
- Un aplatissement des taux d'intérêt
- Une baisse des taux courts
- Une hausse des taux courts
- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 400 points de base (« reverse stress test » au sens de la circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques Cm 31)

Des scénarios complémentaires sont ponctuellement mis en œuvre, notamment pour le cas de stress tests.

Les scénarios d'évolution du bilan dépendent :

- Du niveau des taux d'intérêt à court terme et notamment du taux directeur de la Banque nationale suisse
- Des contraintes réglementaires sur la liquidité et les exigences minimales de fonds propres
- Du comportement des clients uniquement dans le cas de simulations spécifiques

Les principales différences d'approches entre l'approche interne de mesure du risque de taux d'intérêt et l'approche prévue pour la publication des résultats du tableau IRRBB1 sont les suivantes :

- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les flux de trésorerie de marge :
 - Sont pris en compte pour l'évaluation interne du risque de taux d'intérêt. L'approche interne s'inscrit dans la continuité d'un système de limites éprouvé défini dans la « Politique ALM et Liquidité » et par la nécessité de conduire des analyses historiques
 - Ne sont pas pris en compte dans l'approche pour la publication IRRBB1 afin de refléter une approche cohérente de l'exposition aux risques de taux d'intérêt et de compléter les approches d'évaluation interne des risques de taux d'intérêt
- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les chocs de taux d'intérêt appliqués dans les scénarios internes diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 notamment en raison de la nécessité de conduire des analyses historiques
- Pour la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (ΔNII), les scénarios de taux et d'évolution du bilan utilisés en interne diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 dans la mesure où :
 - Les chocs de taux appliqués dans les scénarios internes évoluent progressivement sur un horizon de temps donné alors que les chocs de taux prescrits sont instantanés
 - Dans les scénarios internes, le bilan n'est pas systématiquement simulé selon une hypothèse d'encours constants

7.4 Réduction des risques

La mise en œuvre de la politique appliquée en matière de couverture ou d'atténuation des risques de taux d'intérêt est déléguée au Sous-Comité ALM Financier (SCALM-F) présidé par le CFO. Le SCALM-F assure la mise en œuvre et le suivi des décisions du CALM, assure le suivi continu des conditions de marché et intervient, entre autres, dans la gestion des couvertures stratégiques du portefeuille de la banque.

Les produits de couverture les plus couramment utilisés sont les swaps de taux d'intérêt. La banque peut recourir à des options dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque. Les positions optionnelles du portefeuille de la banque générées par l'activité commerciale sont généralement couvertes avec un adossement direct.

La banque met en œuvre une stratégie de macro couverture de type « fair value hedge ». L'effectivité de la macro couverture est contrôlée mensuellement.

7.5 Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1)

La banque met en œuvre les principes définis par la FINMA dans les circulaires 2016/1 Publication – banques et 2019/2 Risque de taux – banques. Les hypothèses et paramètres principaux utilisés sont détaillés dans les paragraphes suivants.

7.6 Fluctuation de la valeur économique (ΔEVE)

Pour les opérations pour lesquelles la date de redéfinition du taux est définie, la banque ne prend pas en compte les flux de trésorerie de marge dans le calcul de la sensibilité de la valeur économique (ΔEVE). En ce sens la banque met en œuvre la « perspective interne du taux d'intérêt » au sens de l'Annonce du risque de taux d'intérêt (BNS).

La procédure de mapping des flux de trésorerie est effectuée conformément aux fourchettes d'échéances prescrites par la FINMA selon la Circulaire 2019/2 Risques de taux – banques Annexe 2.

La méthode des portefeuilles de réplication constitue l'approche retenue par la banque pour les opérations dont la date de redéfinition du taux n'est pas définie. La banque valide annuellement les hypothèses de réplication en s'appuyant sur des analyses visant à combiner plusieurs taux d'intérêt du marché, de manière à minimiser la variance de la marge entre le taux appliqué à la clientèle et le rendement du portefeuille de réplication. En complément des analyses visant à minimiser la variance de la marge entre le taux appliqué à la clientèle et le rendement du portefeuille de réplication, le risque de changement de taux d'intérêt des encours sans date de redéfinition du taux est apprécié compte tenu de la typologie des produits et notamment de la stabilité des encours.

Le taux d'escompte des flux de trésorerie est évalué sur la base d'une courbe de taux "zero coupon" correspondant à la devise originale du flux de trésorerie. Les courbes de taux "zero coupon" sont évaluées par une approche de "bootstrapping" sur la base des courbes de taux swap du marché. Les taux d'escompte intermédiaires sont évalués par interpolation linéaire de la courbe de taux "zero coupon" ad-hoc.

7.7 Fluctuation de la valeur de rendement (ΔNII)

Pour le renouvellement des opérations à taux fixe, les hypothèses suivantes sont mises en œuvre en tenant compte des spécificités de chaque produit :

- Les durées des opérations simulées sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse d'une année afin de tenir compte du comportement « récent » de la clientèle
- Les taux d'intérêt des opérations simulées se composent des éléments suivants :
 - Taux d'intérêt de marché : ils dépendent des taux de marché simulés sur la base des chocs de taux prescrits
 - Surcoûts de refinancement de la banque à la date de début de simulation afin de tenir compte du coût de refinancement de la banque
 - Marges commerciales : elles sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse d'une année afin de refléter le niveau de marge commerciale de la production « récente »

En ce qui concerne les positions à taux administré, les taux d'intérêt simulés appliqués aux clients sont déterminés pour chaque produit sur la base d'une projection dans le temps qui tient compte :

- Des profils d'échéance des modèles de réplication (combinaisons de taux d'intérêt)
- Des niveaux des taux d'intérêt qui prévalent dans chacun des scénarios à un horizon de temps donné

7.8 Options automatiques et comportementales

La banque ne met pas en œuvre d'hypothèses de remboursement anticipé ou de retrait anticipé liées au comportement des clients dans la mesure où la banque applique au client une pénalité équivalente au coût de remplacement de l'opération sur les marchés, ne donnant ainsi lieu à aucune perte financière. A noter que le phénomène de remboursement anticipé et de retrait anticipé est marginal sur le passé récent.

Les positions relatives aux options de taux automatiques font l'objet d'une réévaluation.

Les positions en dérivés linéaires et non-linéaires s'inscrivent principalement dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque.

7.9 Monnaies

Au 31 décembre 2021, la répartition par monnaie du total des passifs du groupe BCGE est la suivante : Franc Suisse 77.9%, Euro 10.6%, Dollar US 10.7%, autres monnaies 0.8%. Dans le cadre du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque, les monnaies significatives sont ainsi composées du Franc Suisse, de l'Euro et du Dollar US.

Pour les calculs relatifs à la modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE), les impacts sont déterminés pour l'ensemble des positions, qu'elles soient libellées dans une monnaie significative ou non significative.

En ce qui concerne les calculs relatifs à la modification des revenus attendus (ΔNII), seuls les impacts des opérations libellées dans une monnaie significative sont déterminés.

Tableau 16 - IRRBBA1 - Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux

Tableau IRRBBA1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux								
		Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
		Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques	1'486	116	1'370	0.5	0.0		
	Créances sur la clientèle	4'651	2'397	2'218	2.2	3.4		
	Hypothèques du marché monétaire	1'885	1'798	86	0.0	0.0		
	Hypothèques à taux fixes	11'641	11'535	106	6.3	6.3		
	Immobilisations financières	1'888	1'775	113	4.8	5.0		
	Autres créances	-	-	-				
	Créances découlant de dérivés de taux	11'290	8'464	2'749	2.2	2.5		
	Engagements envers les banques	-3'280	-561	-2'709	0.4	0.2		
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-1'185	-199	-970	0.4	0.2		
	Obligations de caisse	-1	-1	-	2.1	2.1		
	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-4'439	-4'439	-	7.1	7.1		
	Autres engagements	-162	-	-162	0.4			
	Engagements résultant de dérivés de taux	-11'439	-10'354	-1'077	3.1	3.1		
	Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	173	4	98	0.1	2.0	0.1
Créances sur la clientèle		1'319	205	1'109	0.2	0.7	5.0	5.0
Créances hypothécaires à taux variables		135	134	1	1.8	1.8	5.0	5.0
Autres créances à vue		-	-	-				
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants		-11'283	-8'787	-2'372	1.2	1.4	5.0	5.0
Autres engagements à vue		-709	-195	-449	0.0	0.0	0.1	0.1
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)		-5'775	-5'636	-137	2.1	2.1	5.0	5.0
Total	-3'805	-3'744	-24	0.9	1.3	-	-	

A noter que les dérivés de taux composés d'une jambe prêteuse et d'une jambe emprunteuse apparaissent à la fois dans les rubriques "Créances découlant de dérivés de taux" et "Engagements résultant de dérivés de taux".

Tableau 17 - IRRBB1 - Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement

Tableau IRRBB1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement				
En CHF	ΔEVE (fluctuation de la valeur économique)		ΔNII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Période				
Hausse parallèle	-72'359'565	-169'957'116	2'944'409	-27'894'960
Baisse parallèle	88'390'695	212'186'307	12'669'988	21'054'681
Choc dit steepener	-96'388'968	-138'100'664		
Choc dit flattener	81'032'289	100'152'857		
Hausse des taux à court terme	38'975'308	21'370'946		
Baisse des taux à court terme	-42'973'856	-20'758'154		
Maximum	-96'388'968	-169'957'116	2'944'409	-27'894'960
Période	31.12.2021		31.12.2020	
Fonds propres de base (Tier 1)	2'011'976'299		1'907'593'027	

Au 31 décembre 2021, la valeur économique des fonds propres est principalement exposée à une pentification des courbes des taux d'intérêt. Dans ce scénario, la sensibilité est en baisse en valeur absolue par rapport au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, la marge nette d'intérêt simulée sur 12 mois est en hausse dans les deux scénarios (hausse parallèle et baisse parallèle) par rapport au scénario de base. Par rapport au 31 décembre 2020, la sensibilité de la marge nette d'intérêt est en baisse en valeur absolue dans les deux scénarios.

8 Risque de liquidité

8.1 Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide les principes de gestion du risque de liquidité et détermine la tolérance au risque de liquidité. La tolérance au risque de liquidité est exprimée au travers de limites et seuils d'alerte fondés sur le Ratio de liquidité à court terme (LCR). Le niveau de ces limites est revu annuellement dans le cadre de la révision de la « Politique ALM et Liquidité » de la Banque.

8.2 Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de liquidité. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de liquidité est confiée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance, le contrôle du risque de liquidité est effectué par le département ALM rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- De l'établissement du rapport mensuel de risque de liquidité et de la présentation au CALM
- De la définition et du maintien des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de liquidité selon le cadre défini dans la « Politique ALM et Liquidité »
- De communiquer quotidiennement le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) de la maison mère à la trésorerie

8.3 Evaluation du risque

Conformément aux principes de la circulaire FINMA 2015/2, les approches retenues par la banque pour évaluer le risque de liquidité sont :

- Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio [LCR]) évalué sur base quotidienne pour la maison mère et de manière mensuelle pour le groupe et la maison mère
- Le ratio de financement (Net Stable Funding Ratio [NSFR]) évalué sur base trimestrielle
- Des stress tests principalement basés
 - Sur des approches comparables à celles retenues dans le cadre du ratio de liquidité à court terme
 - Sur le principe de l'horizon de survie

Les stress tests sont déclinés selon des scénarios systémiques et/ou idiosyncratiques. Ces stress tests tiennent compte des spécificités de la Banque et tiennent compte du refinancement en monnaies étrangères.

8.4 Plan d'urgence

Conformément à l'Ordonnance sur les liquidités (OLiQ, art. 10), la banque dispose d'un plan d'urgence en cas de crise de liquidité qui repose sur trois piliers :

- Un dispositif d'appréciation du niveau de risque en fonction de stress tests idiosyncratiques et systémiques
- Des règles d'escalade à la hiérarchie en cas de dépassement de seuils d'alerte et limites
- Un inventaire des contre-mesures à prendre en cas de crise de liquidité

Le plan d'urgence est revu annuellement.

8.5 Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) constitue une des normes réglementaires quantitatives du cadre de gestion du risque de liquidité défini dans l'Accord de Bâle III. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. L'exigence minimale est de 100% dès le 1^{er} janvier 2019. Le ratio LCR constitue une norme internationale qui vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (High Quality Liquid Assets [HQLA]) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités pour couvrir ses besoins de liquidité dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Pour le deuxième semestre 2021, le niveau du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est resté élevé et en moyenne supérieur à 150%. La variabilité du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est principalement induite par la variabilité des sorties nettes de trésorerie.

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont composés principalement des avoirs déposés en compte de virement à la Banque Nationale Suisse (BNS). Le part complémentaire correspond principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- (Confédération Suisse, Centrale de Lettres de Gage, etc.) éligibles aux opérations de refinancement auprès de la BNS et au numéraire détenu par la Banque.

Concernant la concentration des sources de financement, la principale source de refinancement de la Banque est composée de dépôts de clientèle atomiques et diversifiés. Au 31 décembre 2021, le refinancement de la Banque est principalement basé sur :

- Des engagements résultants des dépôts de la clientèle pour plus de 60% du passif
- Des emprunts banque et emprunts auprès de la Centrale de Lettres de Gage pour plus de 15% du passif

Les sorties de liquidité résultant d'appels de marge « potentiels » sont principalement induites par les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt par dérivés auprès de contreparties bancaires CSA (Credit Support Annex).

Le niveau du LCR en Franc Suisse est significativement plus élevé que celui du LCR regroupant toutes les devises d'une part car les HQLA sont principalement libellés en Franc Suisse et d'autre part car le Groupe BCGE doit assurer le financement centralisé de sa filiale française (principalement en Euro) ainsi que le financement de l'activité de Global Commodity Finance (principalement en Dollar US).

8.6 Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR)

Tableau 18 - LIQ1 - Liquidités - informations relatives au ratio de liquidités
En CHF millions, Groupe BCGE

	T3 2021		T4 2021		
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)					
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		7'278	7'519	
Sorties de trésorerie					
2	Dépôts de détail	10'367	883	10'531	899
3	■ dont dépôts stables	4'288	214	4'325	216
4	■ dont dépôts moins stables	6'079	668	6'206	682
5	Financement de clients commerciaux ou de gros clients non garantis	5'420	3'425	5'419	3'325
6	■ dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale	748	173	859	201
7	■ dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	4'671	3'252	4'560	3'124
8	■ dont titres de créances non garantis	0	0	0	0
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de garantie		0		0
10	Autres sorties de trésorerie	1'146	337	1'156	348
11	■ dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	178	132	188	141
12	■ dont sorties de trésorerie associés à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, obligations sécurisées, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, structures ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues	9	9	7	7
13	■ dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité	10	10	962	201
14	Autres engagements de financement contractuels	83	83	74	74
15	Autres engagements de financement conditionnels	3'554	65	3'487	65
16	= Somme des sorties de trésorerie		4'793		4'711
Entrées de trésorerie					
17	Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)	0	0	0	0
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	1'571	905	1'600	961
19	Autres entrées de trésorerie	10	10	16	16
20	= Somme des entrées de trésorerie	1'582	916	1'616	976
Valeurs apurées					
21	Somme des HQLA		7'278		7'519
22	Somme nette des sorties de trésorerie		3'878		3'734
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		187.68%		201.34%

8.7 Ratio de financement (NSFR)

Le ratio de financement NSFR (Net Stable Funding Ratio) constitue une des normes réglementaires quantitatives du cadre de gestion du risque de liquidité défini dans l'Accord de Bâle III. Le NSFR est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021. L'exigence minimale est de 100% dès le 1^{er} juillet 2021. Le ratio NSFR constitue une norme internationale qui vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'une adéquation suffisante entre les financements stables disponibles (Available Stable Funding [ASF]) et les besoins en financement stables requis (Required Stable Funding [RSF]).

Pour le deuxième semestre 2021, le niveau du ratio NSFR du Groupe BCGE est resté supérieur au seuil réglementaire de 100%. Le NSFR connaît une tendance à la hausse principalement expliquée par une croissance des engagements résultant des dépôts de la clientèle plus soutenue que les croissances des postes nécessitant des besoins en financement stables requis tels que les créances sur la clientèle ou les créances hypothécaires.

La banque ne déclare pas d'actifs ou d'engagements interdépendants au sens de la circulaire FINMA 2015/2 Cm 413*.

8.8 Informations relatives au ratio de financement (NSFR)

Tableau 19 - LIQ2 - Liquidités - informations relatives au ratio de financement
En CHF millions, Groupe BCGE

		31.12.2021				
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
<i>Indications sur le refinancement stable disponible</i>						
1	Instruments de fonds propres	1'806	0	0	350	2'156
2	■ dont fonds propres réglementaires	1'806	0	0	225	2'031
3	■ dont autres instruments de fonds propres	0	0	0	125	125
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises	13'022	59	4	1	12'059
5	■ dont dépôts stables	5'635	1	0	0	5'356
6	■ dont dépôts moins stables	7'387	58	4	1	6'704
7	Moyens de financement non garantis provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale)	2'416	125	236	0	1'389
8	■ dont dépôts opérationnels	598	0	0	0	299
9	■ dont dépôts non opérationnels	1'819	125	236	0	1'090
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants	0	0	0	0	0
11	Autres engagements	2'574	2'936	770	4'204	5'063
12	■ dont engagements résultant d'opérations en dérivés		30	18	137	
13	■ dont autres engagements et instruments de fonds propres	2'574	2'906	752	4'067	5'063
14	Total du refinancement stable disponible					20'668
<i>Indications relatives au refinancement stable requis</i>						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	6'301	247	40	1'614	240
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	155	0	0	0	77
17	Crédits et titres performants	1'519	2'803	439	14'573	14'051
18	■ dont crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	0	0	0	0	0
19	■ dont crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors niveau 1 ou non garantis	48	744	52	79	224
20	■ dont crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public	1'284	1'755	289	4'753	5'718
21	▶ dont comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	0	0	0	44	28
22	■ dont créances hypothécaires performantes	1	299	68	9'632	7'907
23	▶ dont comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	1	299	68	9'632	7'907
24	■ dont titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	186	5	30	109	203
25	Actifs adossés à des engagements dépendants	0	0	0	0	0
26	Autres actifs	502	2	0	146	616
27	■ dont matière premières physiques, y c. or					46
28	■ dont actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales		0	0	0	0
29	■ dont actifs NSFR sous forme de dérivés		0	0	47	26
30	■ dont passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise		0	0	0	0
31	■ dont tous les autres actifs résiduels	449	2	0	98	544
32	Eléments hors bilan		1'196	59	59	121
33	Total du refinancement stable requis					15'105
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					137%

9 Risque opérationnel

La banque utilise l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres minimaux au titre du risque opérationnel.

L'objectif de la gestion du risque opérationnel est de limiter les pertes liées aux risques opérationnels. Pour cela, le Conseil d'administration valide la politique de contrôle interne et des risques opérationnels. Dans le but de limiter les risques opérationnels (et particulièrement les risques majeurs), la direction générale met en œuvre le système de contrôle interne qui recense l'ensemble des structures et processus de contrôle, à tous les échelons de la banque.

Le département Risque Opérationnel détermine l'architecture, définit la méthodologie et assure la cohérence dans l'implémentation du système de contrôle interne sur l'ensemble des activités de la banque.

Mensuellement, le Comité des Risques analyse la position globale des risques opérationnels et propose des solutions et émet des recommandations à la direction. Trimestriellement, le comité des risques soumet son rapport à la direction générale et au Conseil d'administration. Le département Risque Opérationnel produit annuellement un rapport CIROP à la direction générale et au Conseil d'administration relatif au bilan des risques opérationnels et du contrôle interne de l'année.

Le département Risque Opérationnel produit semestriellement un rapport des pertes opérationnelles à la direction générale.

L'Audit interne élabore son plan d'audit annuel selon son appréciation du risque opérationnel de la banque, du système de contrôle interne et de la gouvernance d'entreprise.

Enfin, le Comité de Contrôle (commission du Conseil d'administration) fait un rapport au Conseil d'administration sur le fonctionnement du système de contrôle interne en se basant sur les rapports de la Direction Générale, de l'Audit interne et de l'Audit externe.

10 Ratio de levier

Tableau 20 - LR1 - ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (en 1'000 CHF)

LR1 : Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (en 1'000 CHF)	
	^a 31.12.2021
1 Total des actifs selon les comptes publiés	28'293'691
1a Différences entre les comptes publiés et la base de calcul pour la détermination de l'engagement global	
2 Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-702
3 Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 Circ.-FINMA 15/3)	
4 Ajustements relatifs aux dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	-17'094
5 Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (securities financing transactions, SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	2
6 Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1'552'408
7 Autres ajustements	
8 Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	29'828'305

Tableau 21 - LR2 - ratio de levier : présentation détaillée (en 1'000 CHF)

LR2 : Ratio de levier : présentation détaillée (en 1'000 CHF)		
	a	b
	31.12.2021	31.12.2020
Expositions bilantaires		
1 Opérations bilantaires ¹ (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	28'108'647	21'328'969
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) ² (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-702	-615
3 Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	28'107'945	21'328'354
Expositions en dérivés		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	12'731	12'165
5 Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	72'941	60'464
6 Réintégration des garanties remises en couverture de dérivés dans la mesure où leur traitement comptable a conduit à une réduction des actifs (Cm 27 Circ.-FINMA 15/3)		
7 (Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3)	-85'672	-72'628
8 (Déduction portant sur l'engagement envers une qualified central counterparty (QCCP), en cas de non-responsabilité envers les clients d'un éventuel défaut de la QCCP) (Cm 39 Circ.-FINMA 15/3)		
9 Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives (Cm 43 Circ.-FINMA 15/3)		
10 (Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés [Cm 44 à 50 Circ.-FINMA 15/3] et mise en déduction des majorations couvrant les dérivés de crédit émis selon le Cm 51 Circ.-FINMA 15/3)		
11 Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)		
Opérations de financement de titres (SFT)		
12 Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3)	167'950	781'922
13 (Compensation des dettes et créances monétaires relatives aux contreparties SFT) (Cm 59 à 62 Circ.-FINMA 15/3)		
14 Expositions envers les contreparties SFT (Cm 63 à 68 Circ.-FINMA 15/3)	2	3'483
15 Expositions SFT en qualité de commissionnaire (Cm 70 à 73 Circ.-FINMA 15/3)		
16 Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	167'952	785'405
Autres expositions hors bilan		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	7'794'282	3'538'580
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-6'241'875	-2'455'334
19 Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1'552'408	1'083'246
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20 Fonds propres de base (Tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	2'011'976	1'907'593
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	29'828'305	23'197'006
Ratio de levier		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	6.7%	8.2%

Suite à la pandémie du COVID-19, la FINMA avait octroyé un assouplissement temporaire pour le calcul du ratio d'endettement (leverage ratio) (communication FINMA 02/2020, 03/2020 et 06/2020). La fin de cet assouplissement a amené à une diminution du ratio de levier de 1.5 point de pourcentage.